

 <p><b>CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>Séance du</b> <b>08 avril 2025</b></p> <p><b>Date de la convocation : 26 mars 2025</b></p> <p><b>Date de publication : 11 avril 2025</b></p>	<p><b><u>DÉLIBÉRATION</u></b> <b><u>2025/21</u></b></p>
	<p><b><u>Département</u></b> <b><u>des YVELINES</u></b></p> <p><b><u>Arrondissement</u></b> <b><u>de RAMBOUILLET</u></b></p> <p><b><u>Canton</u></b> <b><u>de RAMBOUILLET</u></b></p> <p><b><u>Commune de</u></b> <b><u>SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES</u></b></p>

### **DÉLIBÉRATION N° DCM 2025/21**

**OBJET : SECURITE – Mise à disposition du Ministère de l'Intérieur des données de vidéoprotection liées à la Lecture Automatique des Plaques d'Immatriculation (LAPI)**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril à 20h00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS (20) :**

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; M. Didier TRONEL ; Mme Clémence CHICHEPORTICHE ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Stéphane DES-CLOUDS ; Mme Chantal WENDLINGER ; M. Claude COTTIN ; Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK ; M. Zinaha RANDRIANARIVO ; M. Christophe TIERFOIN ; Mme Laure JOUFFROY ; M. Alexis POURKARTE ; M. Julien LEVILLAIN ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ; M. Sylvain GUIGNARD ; Mme Véronique ERAPA ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Brigitte POINCELIN ;

#### **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (7) :**

Mme Chantal GOUX-ROBIN a donné pouvoir à Mme Chantal WENDLINGER  
M. Daniel UCÉDA a donné pouvoir à Mme Joëlle JÉGAT  
M. Thierry FARROUX a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER  
M. Nicolas PEIGNÉ a donné pouvoir à M. Didier TRONEL  
M. Paul THIBAUD a donné pouvoir M. Pierre-Jean AUBERTIN  
M. Jean-Louis BARAUT a donné pouvoir à Mme Brigitte POINCELIN  
Mme Stéphanie VINSOT a donné pouvoir à Mme Véronique ERAPA

#### **ÉTAIENT ABSENTS (1) :**

M. Joseph DEROFF ;

**Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.**

**Nomination du secrétaire de séance :** Mme Chantal WENDLINGER

## **DCM 2025/21 - SECURITE – Mise à disposition du Ministère de l'Intérieur des données de vidéoprotection liées à la Lecture Automatique des Plaques d'Immatriculation (LAPI)**

Le Service Interdépartemental de Police Judiciaire des Yvelines (SIPJ 78), compétent sur toute la région Ile de France, développe depuis plusieurs années un projet de traitement unique des données des plaques d'immatriculation des véhicules filmés par les systèmes de vidéoprotection des communes de la région. Il constituera une avancée majeure pour la Police Nationale dans la lutte contre la criminalité organisée, en augmentant les probabilités de retrouver un véhicule qui aurait participé à la commission de faits graves.

Ce projet est expérimental et le SIPJ 78 recherche des Communes pilotes pour le mettre en œuvre.

La Commune dispose de 6 cameras type LAPI.

Il s'agirait donc d'acheminer les données LAPI sur le concentrateur qui se trouve à Versailles dans des locaux sécurisés de la Police Nationale.

Les coûts techniques (alimentation du concentrateur) sont pris en charge par l'État sur l'année d'expérimentation.

Ensuite, ces coûts seraient à la charge des collectivités dans la perspective où la Commune souhaiterait continuer à bénéficier de ce service.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de capteurs destinés à la lecture automatique des plaques d'immatriculation et de flux issus de dispositifs LAPI installés sur des caméras de vidéoprotection.

### **Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir en délibérer.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Sécurité Intérieure, en particulier les articles L.233-1 et suivants,

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de participer à l'expérimentation du SIPJ 78 pour le traitement des données type LAPI,

**CONSIDÉRANT** la convention de mise à disposition de capteurs destinés à la lecture automatique des plaques d'immatriculation et de flux issus de dispositifs LAPI installés sur des caméras de vidéoprotection,

**ENTENDU** l'exposé de Madame le Maire, rapporteur,

### **Le Conseil Municipal,**

**Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,**

**Après en avoir délibéré, au vote à main levée, par,**

- **18 voix POUR**
- **8 voix CONTRE** : M. Paul THIBAUD ; M. Jean-Louis BARAUT ; Mme Véronique ERAPA ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Brigitte POINCELIN ; Mme Stéphanie VINSOT ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ; M. Sylvain GUIGNARD ;
- **1 Abstention** : M. Zinaha RANDRIANARIVO ;

**APPROUVE** la participation de la Commune au projet expérimental développé par le SIPJ 78 de récupération des données LAPI du système de vidéoprotection communal,

**AUTORISE**, conformément, Madame le Maire, à signer la convention de mise à disposition de capteurs destinés à la lecture automatique des plaques d'immatriculation et de flux issus de dispositifs LAPI installés sur des caméras de vidéoprotection, annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdit

**Le Secrétaire de séance**



**Chantal WENDLINGER**

**Le Maire**



**Joëlle JEGAT**

*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*